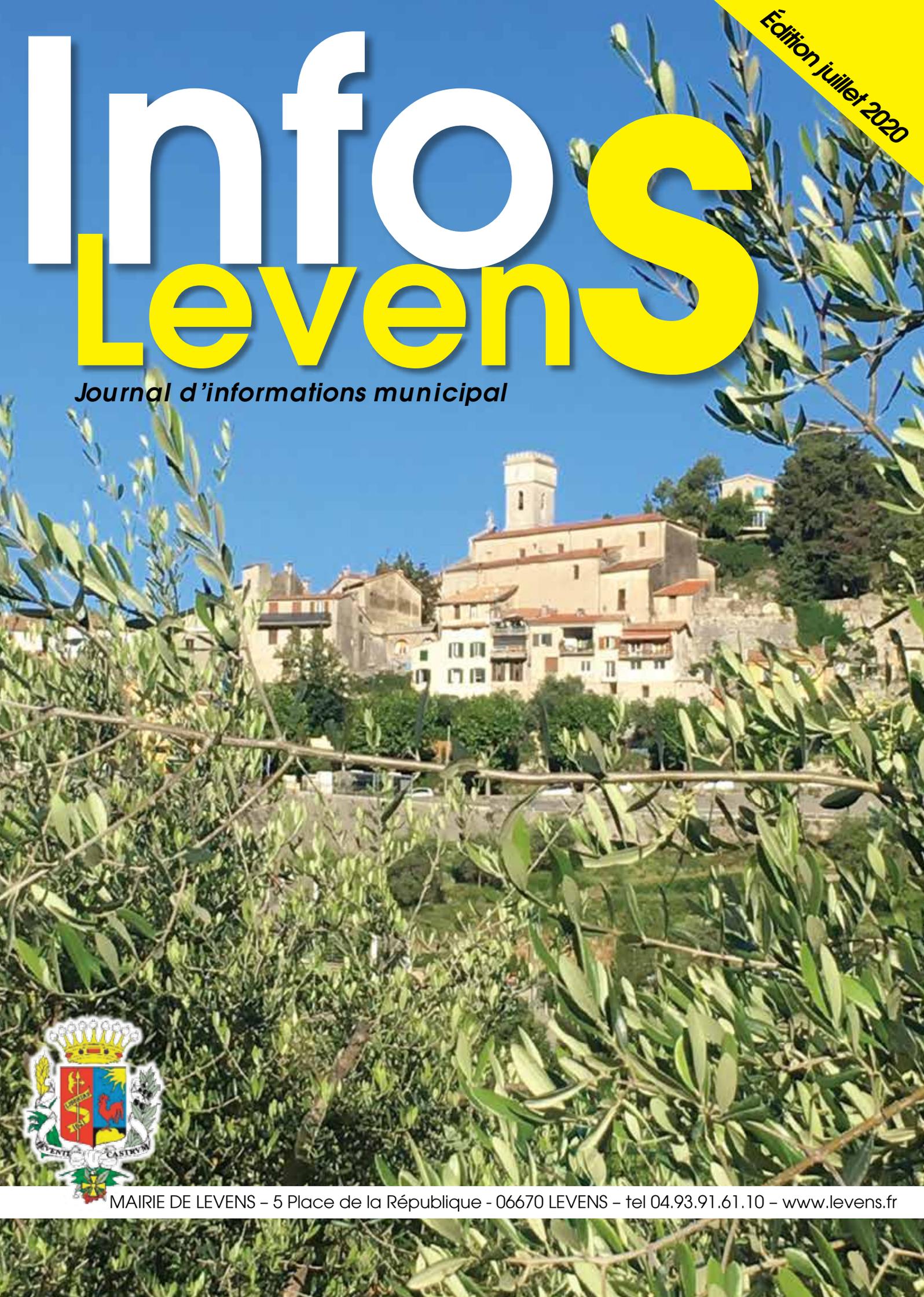


Edition juillet 2020

Info Levens

Journal d'informations municipal



MAIRIE DE LEVENS - 5 Place de la République - 06670 LEVENS - tel 04.93.91.61.10 - www.levens.fr

Suivez la commune de Levens sur le net

facebook

YouTube



MAIRES & CITOYENS



La Bibliothèque Municipale Frédéric Maurandi rouvre ses portes.

Dans le respect des mesures sanitaires consécutives à la pandémie du COVID19, la bibliothèque rouvre aux lecteurs **le mercredi 1^{er} juillet**.

Les jours et heures d'ouverture restent inchangés.

- L'accès sera limité à 5 personnes maximum, la durée présente à l'intérieur sera limitée à 30 minutes.
- Les enfants devront être accompagnés.
- La distanciation physique ainsi que le port du masque seront obligatoires.
- Le gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.
- Les livres déposés seront mis en quarantaine et désinfectés.

L'équipe de la Bibliothèque Municipale et le réseau de la Médiathèque Départementale s'efforcent de vous offrir les meilleures conditions sanitaires d'accès à la lecture.

Bibliothèque Municipale Frédéric Maurandi

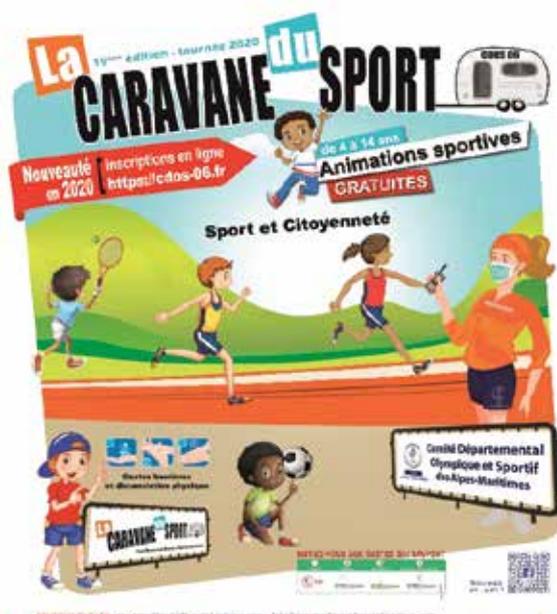
7 place de la République

Tél : 04 93 91 61 29

Accueil : Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00



DÉCONFINEMENT :

Optez pour le vélo ! 
La Métropole Nice Côte d'Azur vous aide :

50%

du prix d'achat d'un
vélo mécanique

(plafonné à 100 €) pour l'acquisition d'un vélo
neuf à propulsion humaine *

25%

du prix d'achat d'un
vélo électrique

(plafonné à 200 €) pour l'acquisition d'un vélo
à assistance électrique *

*Pour bénéficier de cette aide et connaître toutes les conditions d'attribution :
www.nicecotedazur.org/déplacement

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Les inscriptions en ligne sont ouvertes pour la Caravane du sport Estivale 2020. Ceci étant fait pour gérer le flux des participants dans le respect des distanciations physiques.
www.cdos-06.fr

Mairie de Levens

- Accueil du public de 8h30 à 12h
- les services de l'urbanisme et du CCAS : accueil physique uniquement sur RDV
- Accueil téléphonique de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Mairie / Agence postale de Plan du Var*

- Accueil du public de 8h30 à 12h



Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 pour poser toute question portant sur:

la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...



Régie Eau d'Azur

(pôle Moyen-Pays)

Agence du Moyen Pays

2458 Route de la Zone Artisanale de la Grave
06510 Carros

Accueil de 8h-12h et 13h-16h30

Tél. : 09 69 36 05 06

(prix d'un appel local)

7j/7 24h/24

Depuis l'étranger

+33(0)4 93 96 10 82

rea.eaudazur.com

AU SOMMAIRE

- L'édito
- Le Conseil municipal
- Spécial COVID-19
- Les Actualités
- Les écoles
- Les Commémorations
- Les événements
- L'agenda
- L'Etat Civil

0 800 712 912 Service & appel gratuits
maison-familiale-de-provence.fr

Groupe Valophis
— LA MAISON FAMILIALE —
DE PROVENCE



LES TRAVERSES

Une TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20 %
Une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans.

Pas d'appel de fonds avant la date d'emménagement,

Une garantie de rachat et de relogement en cas de difficultés (sous conditions).

Le programme immobilier comprend 52 logements du 2 pièces au 4 pièces.

www.maison-familiale-de-provence.fr

GRENELLE ENVIRONNEMENT
RÈGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Une réalisation RT 2012, conçue pour une qualité de vie durable!

Conformément au Grenelle de l'environnement, la Réglementation Thermique 2012 a pour objectif de limiter la consommation énergétique des bâtiments neufs. C'est pour vous la garantie d'habiter un logement économe en énergie, en matière de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, et respectueux de l'environnement, pour un confort de vie vraiment durable...

<= 50	A
51 à 90	B
91 à 150	C
151 à 230	D
231 à 330	E
331 à 450	F
> 450	G

LES TRAVERSES

Valeur en kWh/m²/an SHON (sans la consommation en chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et éclairage des locaux, *ep: énergie primaire)



Chères Levensoises, chers Levensois,

Les élections municipales de Mars 2020 resteront marquées dans l'histoire de notre commune. Elles se sont passées dans un contexte tendu eu égard à la situation sanitaire qui s'annonçait compliquée. Mais vous avez été fidèles à ce rendez-vous démocratique et je tiens très sincèrement à vous en remercier.

Vous m'avez accordé, une nouvelle fois, votre confiance et c'est avec une équipe composée d'élus de l'équipe précédente et d'élus nouveaux, toutes et tous motivés et volontaires que je m'engage pour vous servir.

Ensemble, nous mènerons à bien les projets pour continuer de faire avancer Levens dans la modernité mais aussi, dans le respect de son authenticité.

Ce bulletin municipal va retracer les événements importants de notre commune ; pour cause de confinement, le numéro printanier n'a pas pu sortir et nous avons regroupé les actualités, en remontant un peu dans le temps.

A ce moment de mon propos, je renouvelle ma profonde gratitude à tous les travailleurs mobilisés pendant la crise (l'ensemble du personnel médical hospitalier et libéral sans oublier le personnel d'entretien, les forces de l'ordre et de secours, les ambulanciers, les agents municipaux, les aides à domicile du CCAS, le personnel des crèches, les assistantes maternelles, les commerçants, les enseignants ...) qui, dans un grand élan de solidarité, n'ont eu de cesse de faire au mieux pour aider chacune et chacun, petits et grands, à traverser ces moments difficiles.

Je voudrais également mettre à l'honneur toutes « les petites mains couturières » qui immédiatement, ont sorti fils, aiguilles et machines à coudre pour confectionner des masques en tissu, tissu aux normes AFNOR acheté par notre collectivité et que nous avons mis à leur disposition.

J'ai dû prendre des décisions à la fois importantes quant à l'organisation de la gestion de la crise mais aussi inédites, en particulier, pour la période estivale.

Je remercie mon équipe de son soutien sans faille sans oublier les Levensois qui, après un moment de stupéfaction, ont entendu la difficulté voire l'impossibilité de garantir la sécurité totale en suivant les protocoles sanitaires imposés.

A partir de ce triste épisode, il y a peut-être des réflexions à mener qui pourraient faire changer nos comportements par rapport aux autres, par rapport à l'environnement. Nous avons eu du temps pour regarder plus autour de nous, pour échanger davantage avec nos amis, pour mieux connaître nos voisins, pour nous rappeler que la Nature, en ayant repris un peu ses droits, a besoin de notre protection et de notre respect.

Sachons nous souvenir de tout cela !

Le virus n'est pas éradiqué, il reste présent mais toujours caché : nous n'avons gagné qu'une bataille, celle qui nous permet un peu plus de liberté aujourd'hui.

Cependant, la « guerre » n'est pas finie et, en attendant les jours meilleurs où nous retrouverons un peu plus de légèreté au quotidien, restons prudents et vigilants.

Rappelons-nous que, chaque jour, apporte sa leçon et que la vie est notre bien le plus précieux.

Votre maire
Antoine Veran

Dossier n° 1 – Présenté par Mr le Maire :

«REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LEVENS : REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE - CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT, APPROBATION DE L'APD, DEMANDES DE SUBVENTIONS».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver l'APD présenté par la maîtrise d'œuvre et de valider l'opération de réhabilitation de l'ancien presbytère pour un montant total de 872 235 € HT ;

D'approuver le plan de financement de l'opération, joint ;

De solliciter les financements nécessaires à la réalisation de l'opération auprès de l'Etat, la Métropole, le Conseil régional Région Sud Paca (dans le cadre du FRAT), le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

De conventionner avec la Métropole Nice Côte d'Azur, délégataire de gestion et d'attribution des aides à la pierre de l'Etat, pour l'amélioration de 6 logements locatifs sociaux dans cet immeuble ;

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du programme ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- . toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux,
- . toute pièce nécessaire à l'aboutissement de l'opération.
- . De prévoir au budget, les sommes nécessaires à la réalisation du programme

Dossier n° 2 – Présenté par Mr le Maire :

«SOUHAIT DE LA COMMUNE DE LEVENS DE VOIR S'APPLIQUER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES REGLES SPECIFIQUES ISSUES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE METROPOLITAIN».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'exprimer le souhait de voir s'appliquer sur le territoire communal, les règles spécifiques issues du règlement local de publicité métropolitain.

Dossier n° 3 – Présenté par Mr le Maire :

«VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES A n° 1925, 1926, 1927, 1928 SITUEES SUR LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR – LIEUDIT LA FUBIA - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 23 voix pour, 2 abstentions:

D'autoriser Monsieur DESBAT Thierry et Madame POHL Cecilia à déposer toute autorisation d'urbanisme, permettant l'obtention du permis de construire,

De charger le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de ces autorisations,

D'autoriser Monsieur le Maire à vendre les parcelles cadastrées A n° 1925, 1926, 1927, 1928 sise Chemin de la Fubia sur la Commune de la Roquette sur Var, à Monsieur DESBAT Thierry et Madame POHL Cecilia au prix de 144 000 euros dont 10 000 € de frais d'agence,

D'acter les servitudes de passage et de tréfonds telles que définies au plan de géomètre susvisé,

De confier à Maître Genevet, Notaire à Levens, la rédaction de l'acte de vente après l'obtention du permis de construire ainsi que la constitution des deux servitudes de passage et de tréfonds susvisées.

Dossier n° 4 – Présenté par Mr le Maire :

«CONVENTION ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET LA COMMUNE DE LEVENS, RELATIVE AUX MODALITES D'USAGE, A L'AUTORISATION DE PASSAGE, AUX AMENAGEMENTS, A L'ENTRETIEN ET A LA PROMOTION DES CIRCUITS VTT ET VTTAE A LA JOURNEE EMPRUNTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le déploiement de circuits VTT et VTTAE à la journée sur la commune de Levens,

D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que ses éventuels avenants.

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 19 Septembre 2019

Dossier n° 1 – Présenté par Mr Georges REVERTE :

SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SIVOM VAL DE BANQUIERE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le principe d'adhésion de la commune de Levens au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière pour le service de fourrière animale, selon les modalités contenues dans le modèle de convention annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière et la commune de Levens conformément au projet annexé.

Dossier n° 2 – Présenté par Mr le Maire :

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE LEVENS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, tels que définis dans le projet annexé ;
- de verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 700 €, pour l'année 2019 ;
 - de prévoir la somme au budget en cours.

Dossier n° 3 – Présenté par Mr le Maire :

TRANSPORT SCOLAIRE – AVENANT N° 1 DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE GESTION CADRE POUR LA VENTE DES TITRES DE TRANSPORT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre prolongeant la durée de validité de la convention de gestion fixant les modalités de remboursement des frais exposés pour la vente des abonnements de transport scolaire Scolabus (selon le projet ci-annexé) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Métropole Nice Côte d'Azur l'avenant n° 1 de prolongation à la convention de gestion cadre pour la vente des titres de transport ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 4– Présenté par Mr le Maire :

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DU CHEMINEMENT PIETONNIER SITUE ENTRE LA RM20 ET L'ANCIENNE COOPERATIVE, QUARTIER LES TRAVERSES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De constater la désaffectation du cheminement piétonnier situé entre la RM 20 et l'ancienne coopérative oléicole de Levens sis quartier les Traverses ;
- De prononcer le déclassement dudit chemin d'une surface d'environ 110 m², du domaine public communal dans le domaine privé communal.

Dossier n° 5– Présenté par Mr le Maire :

ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AB N° 5, CONSTITUTANT LE CHEMINEMENT PIETONNIER DIT "CHEMIN DES ECOLIERS" RELIANT LE PARKING DU VILLAGE A L'AVENUE MARECHAL FOCH

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'acquérir à l'euro symbolique la pleine propriété de la parcelle AB n° 5 pour 492 m², constituant l'emprise du cheminement piétonnier existant, telle que définie au document d'arpentage joint ;
- de charger l'étude de Maître Genevet, notaire à Levens, d'établir les actes correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et à accomplir toute formalité nécessaire à l'aboutissement de ce projet ;
- d'intégrer ce cheminement dans le domaine public de la commune ;
- d'édifier une clôture rigide sur longrine permettant de sécuriser ce cheminement et pour ce faire, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Dossier n° 6 – Présenté par Mr le Maire :

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES 2019-2029

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de plan départemental de protection des forêts contre les incendies 2019-2029, pour le département des Alpes-Maritimes.

Dossier n° 7 – Présenté par Mme Monique DEGRANDI:

MISE EN PLACE DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL AU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole,
- D'approuver les termes du cadre partenarial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Levens pour la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire de la Métropole, tel que joint en annexe,
- D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences,
- D'autoriser monsieur le maire à signer l'annexe n°1 « Engagement de chaque partenaire » et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,

Dossier n° 8 – Présenté par Mr Thierry MIEZE :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2020 DANS L'AUDITORIUM DU FOYER RURAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'acter la programmation culturelle de 2020 dans l'auditorium du Foyer Rural, pour un budget prévisionnel de 37 300 € ;
- de solliciter le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur – Région Sud et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'obtention de subventions, conformément au budget prévisionnel joint ;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget de la commune, sur l'exercice 2020.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Dossier n°1– Présenté par Mr Jean-Claude GHIRAN :

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU 102^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'acter le déplacement de Monsieur le Maire Antoine VERAN pour participer au 102^{ème} Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris du 19 au 21 novembre 2019.
- De prendre en charge les frais (d'inscription, de déplacement et d'hébergement) à hauteur du montant réel de la dépense.
- D'imputer ces dépenses au budget en cours, à l'article 6251.

Dossier n° 2 – Présenté par Mr le Maire :

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEILS ET DE BUDGETS AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'allouer à Madame Nathalie BONNAUD l'indemnité de conseil d'un montant de 954.23 € bruts pour l'année 2019 ;
- d'inscrire au budget en cours les sommes nécessaires.

Dossier n° 3 – Présenté par Mr le Maire :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LEVENS ET L'ASSOCIATION DENOMMEE « COMITE DES FETES » DE LEVENS – ANNEE 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs 2020 entre la Commune et le « Comité des Fêtes » de Levens selon projet ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Retrouvez les vidéos et détails des Conseils municipaux sur
www.levens.fr**

LE CONSEIL MUNICIPAL



Antoine VERAN
Maire de Levens



Michèle CASTELLS
Maire Adjoint
déléguée à la
communication,
ressources humaines,
citoyenneté, relation à
la population



Thierry MIEZE
Adjoint au Maire
délégué à la
culture et au
tourisme



Ghislaine BICINI
Adjointe au Maire
déléguée à l'environnement,
développement durable,
transition énergétique,
biodiversité, agriculture,
éducation, animations, fêtes,
traditions et associations



Danièle TACCONI
Conseillère
municipale
déléguée au
protocole
subdéléguée à la
culture, traditions
et travaux



Georges REVERTE
Conseiller municipal
délégué aux sports,
subdélégué à
l'animation, fêtes,
loisirs, vie associative
et Plan du Var



Jeannine PLANEL
Conseillère
municipale
déléguée à la petite
enfance, enfance,
jeunesse,
patrimoine et culte
subdéléguée aux
traditions,
urbanisme, travaux,
C.C.A.S



Nicolas BRAQUET
Conseiller municipal
délégué aux travaux,
subdélégué à la
sécurité des ERP,
éducation, écoles



Maïmouna BONNEFOND
Conseillère municipale
subdéléguée au marché,
commerces, artisanat,
C.C.A.S, logements, petite
enfance, enfance,
jeunesse, citoyenneté,
sports, fêtes et loisirs



Sonia MARTIN-CASANOVA
Conseillère
municipale
subdéléguée au
développement
durable, biodiversité
écologique, sécurité
des ERP, propreté,
voirie, C.C.A.S et vie
associative



Eric GIRARD
Conseiller municipal
subdélégué au
protocole,
communication,
éducation, écoles,
sports, fêtes et loisirs



Claude MENEVAUT
Conseillère
municipale
subdéléguée à la
sécurité des ERP,
citoyenneté,
animations et vie
associative



Régis GUILLAUME
Conseiller municipal
subdélégué à la
culture, logements,
petite enfance,
enfance, jeunesse,
éducation, écoles,
citoyenneté, sports,
vie associative,
fêtes et loisirs



Aline BAILLOT
Conseillère municipale
subdéléguée aux
ressources humaines,
biodiversité écologique,
tourisme, C.C.A.S, santé
handicap, communication,
petite enfance, enfance,
jeunesse et sports



Patrick MARX
Adjoint au Maire
délégué aux finances



Ghislaine ERNST
Adjointe au Maire
déléguée social,
santé et C.C.A.S



Jean-Claude GHIRAN
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité
des E.R.P, propreté,
commerces, artisanat



Monique DEGRANDI
Adjointe au Maire
déléguée à la
solidarité, logements
PLH



François-Dominique SEINCE
Adjoint au Maire
délégué à
l'urbanisme,
foncier



Michel BOURGOGNE
Conseiller
municipal
délégué à Plan du
Var, subdélégué
fêtes et loisirs



Isabelle CHEMIN
Conseillère
municipale
subdéléguée à
l'urbanisme,
foncier



Eric BERNIGAUD
Conseiller municipal
subdélégué au
marché, commerces,
artisanat, travaux,
finances, sports,
fêtes, loisirs et
protocole



**Evelyne ABEL
DIT
DELAMARQUE**
Conseillère
municipale
subdéléguée à la
propreté, voirie,
C.C.A.S, patrimoine,
culte, vie associative
et Plan du Var



Gilles MIGNANT
Conseiller municipal
subdélégué au
développement
durable, biodiversité
écologique, culture,
tourisme, sécurité des
ERP, santé handicap,
patrimoine et culte



Didier GIORDAN
Conseiller municipal
subdélégué aux
ressources
humaines, sécurité
des ERP,
citoyenneté.



Suzanne URRUTY
Conseillère
municipale
subdéléguée à la
solidarité, sports et
animations.



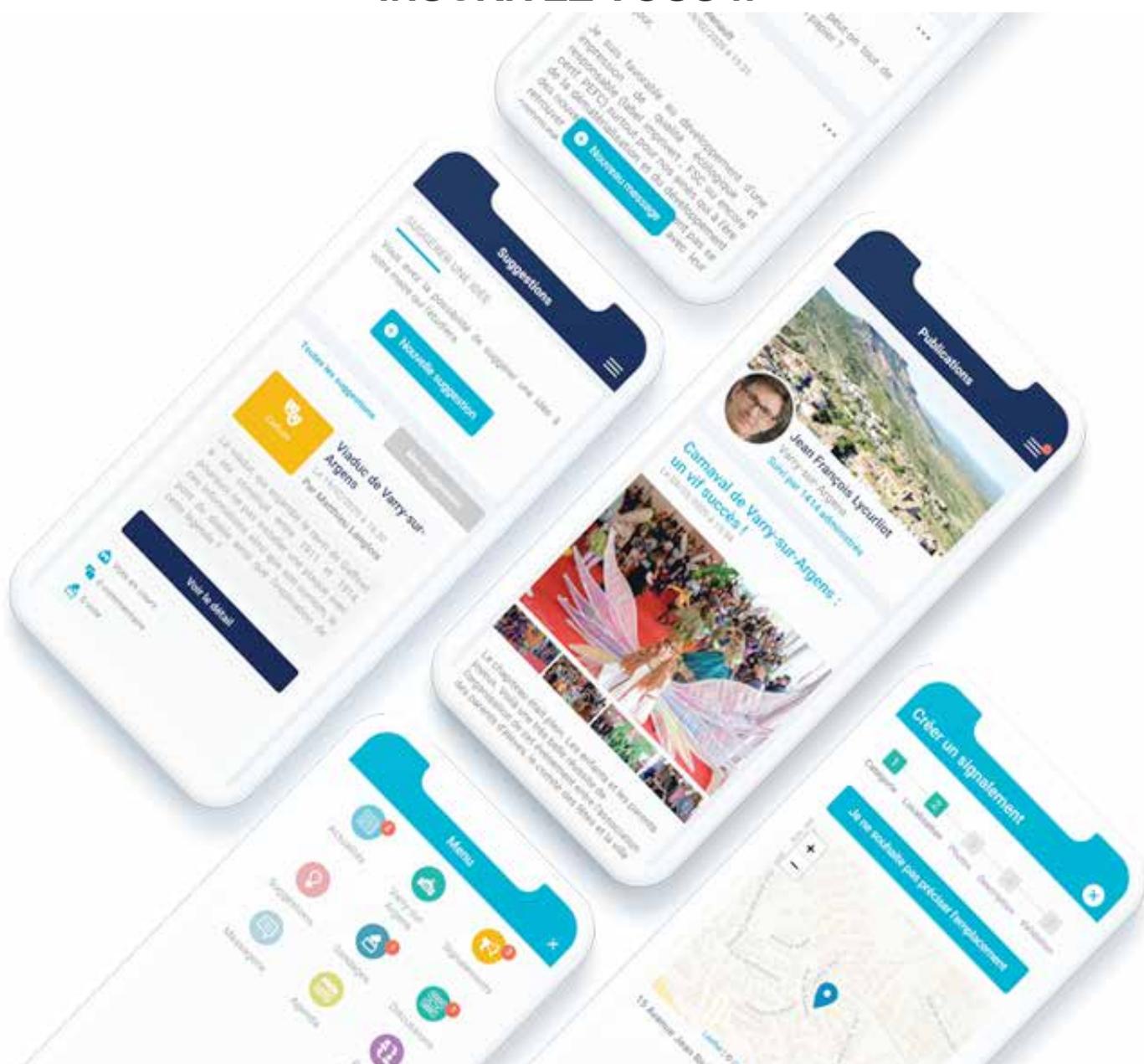
Jean-Louis MORENA
Conseiller municipal
subdélégué à
l'urbanisme, foncier,
développement
durable, propreté,
voirie



MAIRES & CITOYENS

Levens, plus proche de vous !!
Vous êtes un électeur, résident de Levens n'hésitez plus

INSCRIVEZ VOUS !!



Une plateforme de démocratie participative gratuite et modulable.

- Actualités communales
- Alertes et campagnes SMS
- Boîte à idées et entraides
- Sondages
- Signalements
- Groupes de discussion

<https://mairesetcitoyens.fr>



Défi photos en soutien aux personnels soignants

Pendant le confinement, les enseignantes de la Maternelle Les Oliviers ont lancé un défi photos à leurs petits élèves : représenter le mot MERCI ou un CŒUR avec les matériaux de leur choix, disponibles autour d'eux. L'imagination de ces jeunes artistes (de 3 à 6 ans) a donné de magnifiques réalisations qu'ils ont dédiées à tous les soignants et personnels de 1^{ère} ligne qui se sont mis en danger pour les autres. Un montage vidéo a été réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux. Une exposition photo sera mise en place très prochainement pour mettre à l'honneur ces jeunes artistes solidaires.





Lou Merilhoun pendant le confinement

Belle initiative de l'association « Lou Merilhoun » qui a proposé à ses jeunes de remercier toutes les personnes qui sont importantes dans leur quotidien en leur offrant une photo où ils écrivent un mot avec leur corps.



LOU MERILHOUN



Les agents communaux d'entretien des écoles n'ont pas "chômé" durant la période de crise sanitaire. Elles se sont portées volontaires pour embellir la commune en réalisant des travaux de peinture. Monsieur le Maire et son équipe les remercient pour leur dévouement et leur efficacité.



Accueil des enfants de personnels prioritaires

Dès le 16 mars, l'école Maternelle « Les Oliviers » a été le centre d'accueil des enfants de personnels prioritaires.

Selon un protocole sanitaire bien défini, les enfants concernés ont été accueillis et pris en charge par des enseignants et des agents de la commune. Tout en respectant les gestes barrières et les règles sanitaires strictes, les enfants ont pu bénéficier de la continuité pédagogique pendant le temps scolaire, et d'activités manuelles et ludiques pendant les temps périscolaires. Tout a été mis en œuvre pour rendre les journées de ces petits écoliers les plus agréables possible dans un contexte anxiogène.

M le Maire tient à remercier les enseignants et le personnel communal pour leur bienveillance et leur professionnalisme qui ont permis d'offrir un accueil de qualité.

OUVERTURE DE NOS ECOLES LE 22 JUIN

Suite à la décision du Président de la République, nous avons été contraints d'ouvrir les écoles de la commune à compter du 22 juin.

Nous réitérons nos remerciements à l'ensemble du personnel municipal, aux enseignants et aux parents qui nous ont suivis dans notre démarche dans cette période difficile.

Nous considérons que la réouverture de nos 3 écoles, compte-tenu du peu de jours restant avant les vacances d'été n'était pas judicieuse face aux enjeux sanitaires pour nos enfants.

Restons vigilants, même si l'épidémie semble sous contrôle, le virus circule toujours.



**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**



Voici quelques éléments pouvant expliquer notre décision de ne pas ouvrir la piscine cet été.

Au moment du recrutement des saisonniers (en général des étudiants) et des maîtres-nageurs, chefs de bassin pour la piscine qui se fait habituellement en avril –mai, nous n'avons aucune visibilité sur les ouvertures des structures sportives et encore moins sur les piscines dont les normes en termes de qualité d'accueil du public et qualité des eaux sont strictes.

Nous ne pouvions pas, à ce moment-là, garantir le travail à ces jeunes qui veulent gagner un peu d'argent pendant les vacances, en général pour payer une partie de leurs études.

Ces jeunes avaient besoin de réponses rapides afin de postuler sur d'autres jobs d'été, la situation actuelle que nous traversons étant particulière. Nous ne pouvions pas non plus engager la collectivité dans des contrats de travail qui nous auraient contraints à une rémunération sans le service rendu si les piscines n'étaient pas autorisées à rouvrir.

De plus, nous avons reçu le protocole sanitaire de lutte contre le Covid-19 très tardivement imposant, à ce moment-là de :

- mettre en place des tranches horaires spécifiques pour respecter le nombre de baigneurs autorisé
- entre chaque tranche horaire, désinfecter entrée, vestiaires, cabines, douches, sanitaires, escaliers, plages
- instaurer un sens de circulation avec arrivées et départs différenciés pour éviter le croisement du public (la configuration particulière des locaux ne le permet pas)
- gérer la file d'attente
- limiter le public en fonction de la disponibilité des cabines
- garantir la distanciation sociale et physique
- nommer ou recruter des agents qualifiés pour l'entretien et la désinfection des locaux et des plages (avec des produits spécifiques, virucides...) pour organiser l'accueil et veiller au respect des consignes en plus du personnel habituel (accueil, caisse, entretien des locaux , entretien des bassins et nettoyage des plages matin et soir, surveillance des bassins par maîtres-nageurs diplômés...)
- contrôler plusieurs fois par jour la qualité de l'eau des 2 bassins.

Ce cahier des charges, bien trop lourd tant au niveau organisationnel qu'au niveau financier, engage la responsabilité de la collectivité sur bien trop de points difficiles à maîtriser sachant que nous ne perdons pas de vue la nécessité de garantir la sécurité des usagers de la piscine, petits et grands, jeunes et moins jeunes et surtout de ne faire prendre aucun risque à nos concitoyens.

Depuis, les consignes ont encore changé, certaines stipulant d'interdire l'accès aux vestiaires et de faire se changer le public sur les gradins, ce qui ne nous semble pas acceptable en termes d'hygiène.

Quid alors de l'accès aux douches et sanitaires? Suivant quel protocole ?

Devant tant de consignes, l'une annulant l'autre en cascades, nous nous sommes rapprochés d'autres collectivités ayant les mêmes problématiques que les nôtres et avons pris des décisions collégiales.

Je comprends votre déception qui est à la mesure de celle de mon équipe et de moi-même.

Les jours meilleurs sont à venir, c'est le souhait que nous formulons tous pour nous retrouver l'été prochain dans cet espace emblématique de Levens.



Couturières solidaires

Dès le début de la crise sanitaire, la Mairie de Levens a lancé une action solidaire faisant appel à des couturières bénévoles pour confectionner des masques en tissu.

Ainsi, près d'une quarantaine de « petites mains » ont répondu à cet appel, conduisant Ghislaine BICINI, Adjointe au Maire responsable de l'action, à sillonner les 4 coins de la commune pour livrer les fournitures (tissus, liens, élastiques) achetées par la collectivité et venir récupérer les masques confectionnés selon la norme AFNOR.

C'est toujours avec un accueil chaleureux que l'élue était reçue, les bénévoles lui proposant de continuer de coudre tant que le besoin s'en ferait sentir.

Ainsi, plus de 1500 masques ont été confectionnés. Environ 350 masques ont d'abord été distribués aux personnels soignants (médecins, infirmiers, ambulanciers), pompiers, gendarmes, commerçants, personnels du CCAS, personnels de mairie. Le reste viendra en complément des masques distribués à toute la population. Ghislaine BICINI reste à la disposition des personnes qui se trouveraient dans l'urgence et auraient besoin d'un masque.

Des personnes non couturières, désireuses de rendre service, se sont proposées pour la coupe des tissus et des liens, ou ont tout simplement prêté leur machine à coudre.

M. le Maire, Antoine VERAN, ne peut que se réjouir de cet élan de solidarité. Il tient à remercier chaleureusement chacune des « petites mains couturières » et toutes celles et ceux, qui dans cette période de crise, se sont rendus disponibles, ont donné de leur temps, de leurs savoir-faire pour améliorer le quotidien de chacun.



Merci

Tous nos remerciements à l'entreprise Arkopharma et Jocelyn Petit pour avoir offert des flacons de gel hydro-alcoolique à l'EHPAD « Les Lauriers Roses ».



La municipalité aide ses commerçants en distribuant des masques fabriqués par " les petites mains couturières" dans du tissu AFNOR acheté par la commune



Distribution des masques aux Levensois





Tous au Restaurant !



Les Tennis
06.52.10.74.83

Pizza du stade
06.28.55.53.84

Le Massena
04.93.79.70.40

L'Endroit
09.87.76.18.26

Le Félix Faure
06.03.80.55.60

La Voûte
04.93.79.73.69

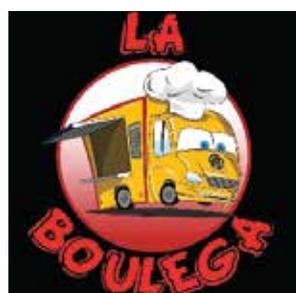
Mac pizza
06 51 31 73 89

Pub Lou Nana
07.66.49.09.99

Carpe Diem
06.50.27.40.22

Camion La Boulega
06.63.94.69.25

Le Mas Fleuri
04.93.79.70.35



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Vendredi 6 décembre, c'était la fête chez les pompiers. C'est un véritable temps fort de l'année, le moment où l'on se retrouve, non pas pour « décaler », mais simplement pour partager un bon moment de franche camaraderie.

Stéphane Patuano, président de l'Amicale a remercié tous ceux qui participent à la vie de celle-ci et contribuent à la bonne ambiance au sein du centre.

Le capitaine Olivier Rosa, Chef de centre, est intervenu pour dire sa fierté de retracer l'activité du centre. « *Près de 800 interventions ont été effectuées à ce jour et ne cessent d'augmenter.* »

Le Maire, Antoine Veran a salué la qualité des prestations fournies par les sapeurs-pompiers et le rôle important qu'ils jouent auprès des Levensoises et Levensois. « *Vous êtes en lien direct avec l'humain, avec les joies mais le plus souvent les peines. C'est pourquoi je le réaffirme ce soir, vous avez notre reconnaissance et vous pouvez bien évidemment compter sur notre soutien.* »

La soirée s'est poursuivie par un repas et une soirée dansante très festive.



Pour l'année scolaire 2020-2021, pensez aux SCOLABUS !

Que ce soit en ligne ou dans un des points de vente, **inscrivez vos enfants d'ici le 31 Août** pour les bus scolaires de la Métropole

Plus d'informations sur <https://scolabus.nicecotedazur.org>

Vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne ?

Téléchargez le formulaire d'inscription et rendez-vous dans l'un des 22 points de vente ouverts toute l'année

SCOLABUS
LE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA MÉTROPOLE

Du 1^{er} juin au 31 août
INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
sur www.scolabus.nicecotedazur.org

Optez pour la carte de bus sur le smartphone de votre enfant

SIMPLE RAPIDE PRATIQUE

Possibilité de paiement à la carte sans frais

citykom MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Ancien agent de la Compagnie Générale des Eaux, **Paul Bailet**, issu d'une grande famille levensoise, s'est longtemps impliqué, dans le village, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Caisse Locale du Crédit Agricole et administrateur de la Coopérative Oléicole de Levens.

Il a su allier retraite et passion au milieu de ses oliviers à Saint Antoine de Siga. Il fût pour M. Le Maire son guide et sa mémoire pour les sources et réseaux de Levens.



M. Ernest Roubaut nous a quittés dans sa 92ème année. Il appartenait à une très vieille famille levensoise, son grand-père a été maître-prieur à la Chapelle des Pénitents Blancs.

Il a travaillé plus de 40 ans comme chef plombier à la Compagnie Générale des Eaux au service des Levensois.

La communauté levensoise, par une présence nombreuse et recueillie autour des siens, lui a rendu un émouvant hommage, lors de ses obsèques célébrées par le Père Kadhi assisté du diacre Jean-Marie Panizzi.



Françoise Martin

Elue aux côtés d'Antoine Veran dès la première heure, elle n'a eu de cesse d'œuvrer, avec talent et dévouement, dans les domaines culturel, musical et associatif.

Après une carrière brillante dans la Presse (L'Express, aux côtés de Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud et Les Echos), elle a goûté une douce retraite en famille dans notre village.

Elle a mis sa parfaite connaissance de notre belle langue française à la disposition de chacun car elle restait une référence incontournable dans ce domaine.

Elle a été durant plusieurs mandats, fidèle et discrète, parfois impétueuse et malicieuse, " la plume du Maire".

Elle a animé la Bibliothèque municipale avec un engagement sans faille, à l'écoute des lecteurs qu'elle accueillait toujours avec un panier rempli de friandises.

Elle avait un amour infini pour la littérature qu'elle a fait partager à beaucoup d'entre nous. Elle adorait qu'on la rejoigne sur la place du village pour partager un moment autour d'un repas, d'un café, d'une gourmandise.

Elle avait toujours un mot gentil et restait attentive à son prochain. Elle laisse un grand vide dans nos cœurs et toute l'équipe municipale autour de son maire, les services techniques et administratifs garderont un souvenir tendre de celle qu'on appelait " Dame Françoise ".



Auguste Guglielmazzi

C'était un enfant du pays, on l'appelait Coco...Il repose maintenant au cœur de son village dans ce jardin de curé que nous appelons "son Eden".



Né le 24 janvier 1940, à Levens, dans une maison de famille, il a fréquenté l'école du village et certains se souviennent des photos de fin d'année qui les réunissaient. Après des études secondaires à Nice, il est parti à Paris pour continuer ses études et est devenu Ingénieur. Son épouse Christiane et lui ont eu la belle surprise d'avoir des jumeaux, Franck et Olivier.

Il n'a jamais oublié son village et chaque année, en famille, il venait passer ses vacances près de sa maman, Marie- Louise. Il retrouvait ainsi les amis d'enfance et la place du village, durant ces vacances, devenait le lieu de rassemblement qui résonne encore des rires et des fêtes.

Les années ont passé et l'âge de la retraite a sonné, il est revenu très vite « au pays ».

Tant de choses l'attendaient : sa passion pour les oliviers et son envie de s'engager dans la vie de la commune. Il est devenu Conseiller Municipal de l'opposition en 2001 et a siégé durant 2 mandats en étant très impliqué, en créant « Levens au Cœur » pour porter ses idées qu'on pouvait lire dans le journal « Le petit vert » distribué pendant 8 années.

Franck et Olivier ont fondé une famille et quatre merveilleuses petites filles sont venues éclairer cette retraite.

La maladie l'a malheureusement rattrapé et il a dû affronter ces épreuves aidé des siens avec courage, dignité et souvent même avec humour.

Il a sans doute forcé l'admiration de tous.

Les boulistes du Clos des Traverses se sont réunis autour de Monsieur le Maire Antoine Veran ainsi que deux de ses adjoints, son Président Gérard Ernst, les membres et les sociétaires pour clôturer la fin d'année autour du pot de l'amitié en souhaitant à tous santé, joie, bonheur pour 2020



Monsieur Sylvère BOURGES élevé au rang de Citoyen d'Honneur de la commune de Levens.

La Médaille de la commune de Levens est régulièrement remise à des personnalités dont l'action au service des Levensois est jugée remarquable. Elle est également remise à des invités de marque.

Toutefois, il apparaît important que, dans les cas plus exceptionnels, une distinction honorifique soit décernée à certaines personnalités, après un vote solennel du Conseil Municipal.

M. Antoine Veran, Maire de Levens, a exprimé le souhait d'attribuer le titre de Citoyen d'Honneur de la Commune à Monsieur Sylvère BOURGES.



C'est lors du Conseil Municipal en date du 19 décembre, que Thierry Mieze, Adjoint, Délégué à la Culture et au Tourisme a exposé les actions, l'engagement au service de la commune de Levens de Monsieur Sylvère Bourges.

Chanteur Soprano depuis 1948, il sera organiste, Maître de Chapelle et Conseiller Paroissial de la Paroisse Saint-Paul de Nice.

Dans le cadre de la Paroisse Saint-Pons (5 communautés dont celle de Levens), il assure les offices des grandes fêtes.

Chef de Chœur de l'Ensemble Vocal de Levens depuis 20 ans il sera également Maître de Chapelle de la Cantoria de Monaco durant 3 années.

Soliste, il se produit tant en France qu'à l'étranger et interprète les Œuvres du répertoire de la musique sacrée avec l'Orchestre Régional de Cannes, l'Orchestre de Chambre du Philharmonique et l'Ensemble baroque de Nice.

Avec le LIONS de Nice, à l'Opéra de Nice, il chante ou dirige les chœurs toujours bénévolement et ce, au profit de l'Hôpital Lenval de Nice et autres œuvres caritatives.

Il porte la destinée de l'association « Piano à Levens », proposant 5 à 6 concerts du répertoire de musique classique.

Architecte de profession, il est l'auteur de la Cité Paroissiale Saint-Paul de Nice.

Architecte conseil, il consacre bénévolement deux matinées par mois à aider les personnes qui ne peuvent faire appel financièrement à sa spécialité.

En concertation avec l'architecte des bâtiments de France, il a supervisé la restauration des chapelles de Levens où il intervient gracieusement.

Plusieurs distinctions : Croix des Anciens Combattants, Médaille d'Argent de la ville de Nice, Médaille d'Or du Mérite et Dévouement, Médaille d'Or du Mérite Diocésain, Médaille d'Or de la commune de Levens, Officier des Arts et des Lettres.

Cette distinction lui a été remise lors du magnifique Concert de Noël de l'Ensemble Vocal de Levens qui fêtait ses 20 ans.

Le Comité Levensois du Souvenir Français « Roger Planques » médaille d'argent.

En reconnaissance de son engagement et des services rendus, le Contrôleur Général des Armées, Serge Barcellini, a remis la médaille d'argent du Souvenir Français au président du Comité Levensois, Thierry Mizeze.

Cette distinction est le fruit du travail collectif du Comité.



C.C.A.S

Dîner spectacle Victoria Palace

98 personnes du CCAS se sont rendues pour une journée au cabaret avec Eric Leblon, maître de cérémonie, magicien qui a participé à plusieurs émissions de Patrick Sébastien dans le « Plus Grand Cabaret » :

Un spectacle intense où se mêlent humour, magie sans oublier plumes, strass et magnifiques danseuses. Que ces moments de rencontres, de convivialité puissent contribuer à rompre la solitude et maintenir un lien social !



Le traditionnel « Repas de Noël » avec nos aînés, suivi d'une après-midi dansante.





Réfection de la chaussée Avenue des Micocouliers

Réfection de la chaussée Chemin René Pouchol suite à l'extension du réseau d'assainissement et du renouvellement du réseau d'eau potable.

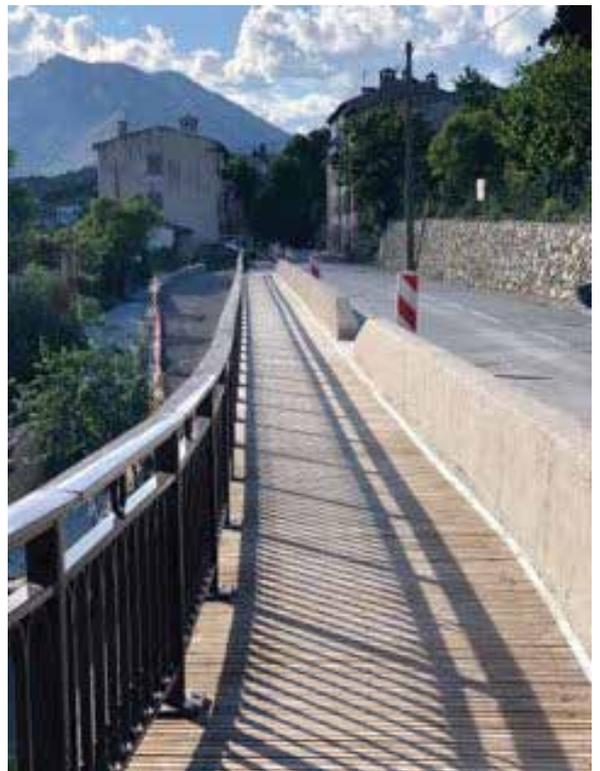


Foyer Rural



Le Jardin Public

Encorbellement



Le Garde-Champêtre du service de la Police Municipale de La Commune de LEVENS

La Commune de Levens a grossi les effectifs du service de Police Municipale de Levens et a recruté, formé, équipé, armé un garde-champêtre.

L'avantage de ce recrutement est que la formation de 6 mois des gardes-champêtres est ciblée sur le monde rural, la police des campagnes et de l'environnement.

Notre Garde-champêtre patrouille environ 300 km par semaine sur nos routes et nos chemins.

Les chemins ruraux, les pistes et les quartiers périphériques éloignés du village sont visités très régulièrement par nos services de Police afin de faire de la prévention et relever les éventuelles infractions (déjection canine, non-respect en matière de déchets, obligations légales de débroussaillage...).



Le garde-champêtre peut aussi faire de la "Police route", comme cela a été le cas sur l'Avenue Félix Faure, à la demande des administrés, pour contrôler le respect de la vitesse et sécuriser les arrêts de bus scolaires.

Il informe le maire des infractions qu'il relève et les transmet au Procureur de la République par l'intermédiaire de l'Officier de Police Judiciaire de la Brigade de Gendarmerie de Levens, avec qui il travaille en étroite collaboration quotidiennement pour des problèmes de voisinage, incivilités, stupéfiants, pollution en milieu aquatique, arrachages de plantes protégées, dépôts sauvages d'ordures, circulations de véhicules motorisés en milieu naturel...

Marc Giraud précise :

« J'ai été dans les années 1990 l'adjoint du responsable des services techniques de la Commune de Levens, j'ai aussi eu la chance de travailler durant 14 ans au service de la Collecte, j'ai ainsi une parfaite maîtrise de notre village en matière de gestion des déchets ».



Le plan de gestion et le règlement intérieur du Grand Pré amènent le garde-champêtre à faire respecter strictement ce site naturel protégé et le « vivre ensemble » qui fait partie de ses prérogatives et domaines de compétences.

Le fauchage tardif

Depuis plus de dix ans, le nombre de communes, de villes et de départements intéressés par la fauche tardive ne cesse d'augmenter. Même L'État, lui aussi s'y est lancé. Le fauchage tardif permet de lutter contre l'appauvrissement des espèces animales et végétales et favorise fortement la pollinisation. Le fauchage tardif est parfois appelé fauche raisonnée ou gestion différenciée. Il se pratique généralement au mois de juillet, mais peut même être reporté dans les régions montagnardes jusqu'à la fin de la période d'été.

La période du fauchage est donc fonction de l'implantation géographique. Il permet aux plantes de mener à bien leur reproduction en favorisant leur cycle végétatif. La fauche tardive facilite également l'implantation de certaines plantes fragiles et garantit les niches écologiques. Concernant la faune, elle leur permet de trouver la nourriture dont ils ont besoin pour survivre. Le fauchage tardif favorise également la pollinisation.

En effet, les endroits fauchés tardivement attirent les insectes pollinisateurs, car ces derniers peuvent pleinement profiter des ressources alimentaires que leur procurent ces zones.

Notamment de mai à juillet, car c'est durant cette période que la production florale est très abondante et ainsi plus favorable aux pollinisateurs.



Le site du Grand Pré d'une superficie d'environ 20 hectares, entouré par des voies carrossables et en grande partie par la zone urbanisée, n'est cependant pas très éloigné des milieux naturels environnants de garrigues et de boisements. Il s'agit de l'une des rares zones plane et herbeuse de cette dimension dans le département des Alpes-Maritimes.

L'intégralité du site figure dans l'inventaire départemental des zones humides initié en 2014 par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Le Grand Pré, classé en Forêt Communale relève du régime forestier pris en compte dans l'aménagement forestier de l'Office National des Forêts, gestionnaire.

PROTECTION DE LA MICROFAUNE ET DE LA FLORE

ESPECES PRESENTES

Plus de 110 espèces d'insectes ont pu être relevées

Elles témoignent de l'originalité et du bon état des milieux herbeux et humides

Narcisse des poètes	Cail du perdrix	Orchis à fleurs lachés
Vulpin des prés	Orge faux-seigle	Jacinthe romaine en fleur
		Jacinthe romaine en fruit

FLORE PATRIMONIALE

Légende
 ● Jacinthe romaine
 ● Orchis à fleurs lachés
 ● Orge faux-seigle
 ● Vulpin des prés
 ● Cail du perdrix

ICI NOUS FAVORISONS LA BIODIVERSITE

Mairie de Levens

Les actions retenues pour la conservation des espèces protégées

- tonte tardive sur la partie basse en Juillet par fauchage ou broyage (fauchage tardif)
- tonte classique sur la partie haute par fauchage ou broyage

« La France a un incroyable talent ».



Alexia Kofman

Effectivement la France a un incroyable talent à Levens ! L'émission télévisée programmée sur M6 qui vous emmène sur les chemins de ses plus beaux exploits s'est arrêtée à l'Ecole du Cirque « Tous en piste » de Tourrette-Levens.

Pour la saison de septembre deux jeunes circassiennes : Lucie Armant la Tourrettane, corde aérienne et la Levensoise Alexia Kofman, cerceau aérien, ont été présélectionnées.

Une reconnaissance pour l'Ecole « Tous en Piste » et le travail de ces deux artistes du 6e Art.

Malgré les contraintes liées au Covid 19, Lucie et Alexia s'entraînent régulièrement.

Nous leur souhaitons bonne chance et nous leur apportons tout notre soutien.

Rendez-vous à la rentrée sur M6.



Lucie Armant

A colorful poster for circus workshops. The background is a gradient of blue and purple. At the top, it says 'TOURRETTE-LEVENS' in white. Below that is a logo for 'TOUS EN PISTE' with a sunburst and the text 'Tourrette-Levens'. The main title is 'STAGES CIRQUE' in large white letters. Below the title, it says 'Du 6 au 10 juillet 2020' and 'Du 13 au 17 juillet 2020' in white. At the bottom, it says 'de 14h à 16h30' and 'Places limitées'. There is a photo of a woman juggling colorful balls. At the bottom right, it says 'www.ecoledecirquetousenpiste.com' and '06 74 46 94 27'.



TOUS EN PISTE
A TOURRETTE-LEVENS

A logo for the circus school. It features a silhouette of a person juggling. The text 'Ecole de Cirque' is written in white, and 'Tous en Piste' is written in red. Below the logo, it says '06 74 46 94 27', 'TOUSENPISTEATL@GMAIL.COM', and 'WWW.ECOLEDECIRQUETOUSENPISTE.COM'.



Marché de Noël de l'école élémentaire, mardi 17 décembre, pour le financement des classes transplantées de Mesdames Aussenac, Pagliardini, Lemetais et Duquesne.

Le Père Noël aux écoles



Plan du Var

Elémentaire St Roch



Maternelle « Les Oliviers »



LES ÉCOLES



Bourse aux jouets organisée par l'AIPÉL

Loto organisé par la classe de Mme BICINI pour le financement de la classe verte qui s'est déroulée à Beuil.



Le Carnaval



ATTENTION !!

DÉPÔTS SAUVAGES

INTERDITS



Pour tout dépôt sauvage
vous encourez une amende
de 45€ à 1500€



MAIRIE DE LEVENS



Pour les encombrants, vous pouvez les déposer en déchetterie, **celle-ci est gratuite pour les particuliers.**

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au samedi

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Tél : 04 89 98 19 64

Toutes les infos:

www.nicecotedazur.org/environnement

Collecte le 1er mercredi du mois

• Contactez Allo Mairies au 39 06.

sur rendez-vous et gratuite pour les particuliers :



Cérémonie Commémorative de l'Armistice de la Grande Guerre

Lundi 11 Novembre 2019



Journée Nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Jeudi 5 Décembre 2019





Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

Lundi 11 Mars 2020



Cérémonie du 8 Mai :
marquant le 75e anniversaire de la victoire
sur le nazisme en petit comité COVID 19
oblige

Vendredi 8 Mai 2020



***Cérémonie
Commémorative de
l'appel du 18 Juin 1940
du Général De Gaulle***

Jeudi 18 Juin 2020

Henri BAUDINA, résistant FFI Niçois qui a participé à la libération de Levens honoré de la plus haute distinction nationale : la Légion d'honneur.

Ce Samedi 25 Janvier 2020 s'est tenue à Romans (26), une cérémonie de remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur devant de nombreuses associations, c'est un résistant FFI Niçois que l'on honorait.

Henri BAUDINA né le 22 décembre 1926 à Nice, est issu d'une très ancienne famille de commerçants, il est en ce jour distingué sur ordre de Monsieur le Président de la République par la plus haute distinction nationale pour les actions qu'il a menées au service de la Nation.

C'est le Général VANDUYNSLAGER Président de la Société des Membres de la Légion d'Honneur de la Drôme accompagné du Colonel HERMELLIN qui lui a remis cette décoration et rappelé son parcours dans ces moments difficiles : Il avait 17 ans ce 26 Août 1944 à Levens.



« En 1944, Henri BAUDINA a 17 ans. Il fait partie du 2^e Bataillon du 3^e RIA du détachement de l'Armée des Alpes, (Bataillon CORNICHE 22 du Commandant HOCHCORN). Affecté à la 27^e Compagnie des Francs Tireurs Partisans Français, des Forces Françaises de l'Intérieur, il est chargé « d'actions ponctuelles et ciblées » selon les techniques d'actions des groupes FTPF sur le secteur de Nice et dans les vallées environnantes. Il se souvient.

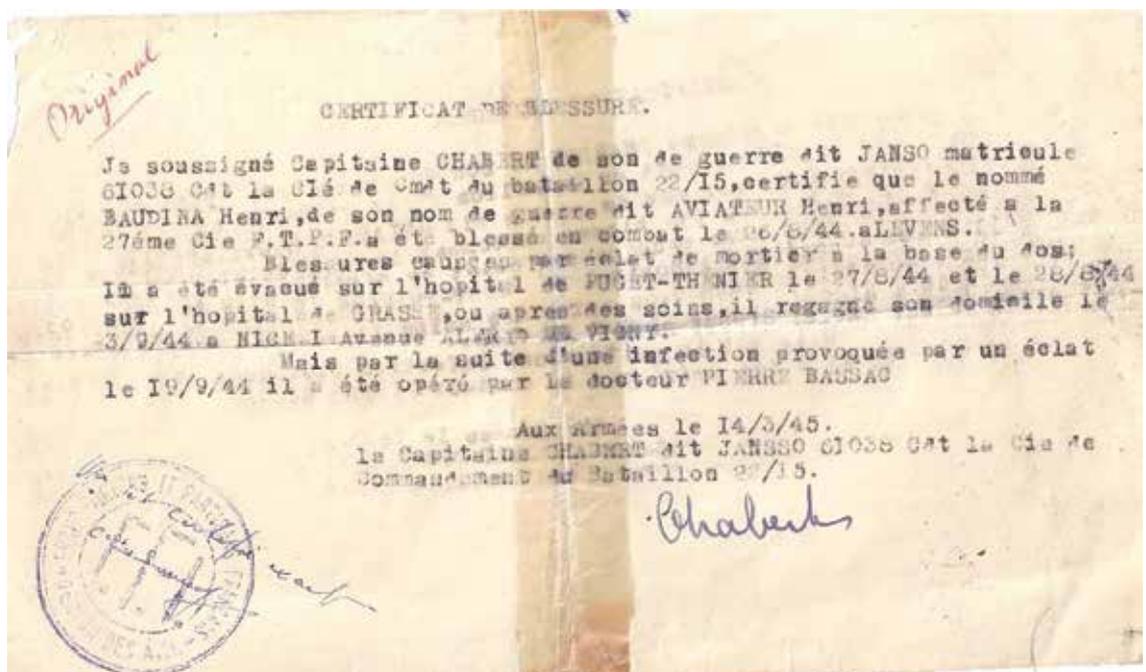
« *Les jours se suivaient*, relate Henri (alias « Henri l'Aviateur » surnom que lui donnaient ses camarades car il arborait fièrement un calot d'aviateur...) *avec mon groupe, nous dormions ici et là dans les bois ou les granges, trouvant refuge chez l'habitant pour y récupérer un peu de nourriture et la nuit venue nous recherchions l'ennemi* ». Le danger et la mort étaient leur quotidien.

Le 15 août 1944, le débarquement allié a eu lieu en Provence et les combats avec les troupes Allemandes s'intensifient. Le groupe MORGAN installe un bouchon à Lantosque tandis que le groupe HOCHCORN d' « Henri l'Aviateur » prend position à Saint-Martin-Vésubie pour interdire les accès au col de La Madone sur la frontière italienne.

Fin août 1944 « Henri l'Aviateur » participe activement aux combats de Levens, dont l'intérêt stratégique majeur est de bloquer les axes de retraites vers le nord des troupes allemandes stationnées dans le secteur de Nice. Les troupes allemandes lancent alors plusieurs contre-offensives et reprennent la position le 24 août.

Le 25 août, les FFI engagent alors des effectifs importants dont la 27^e Compagnie de Henri BAUDINA, mais les troupes allemandes lourdement armées repoussent à nouveau leurs assauts.

C'est lors des violents combats du 26 août qu'Henri BAUDINA est gravement blessé au moment où il ravitaille une mitrailleuse. Il est laissé pour mort sur le champ de bataille, ayant reçu de nombreux éclats de mortiers dans le dos.



De cet épisode il se souviendra toute sa vie, des mots que lui adressa un soldat allemand en lui donnant un coup de botte « Franzos kaput ».

Les troupes allemandes fortes de deux colonnes de près de 600 soldats occupent temporairement la zone mais les forces américaines qui ont débarqué en Provence, pilonnent le secteur aidées par les maquisards et franchissent le Var reprenant ainsi le secteur de Levens.

« *Levens est libéré et les infirmiers américains* » relèvent Henri BAUDINA qui est évacué vers un hôpital de campagne à Grasse.

Le 28 août 1944 les résistants débutent la libération de la ville de Nice si chère à Henri BAUDINA et c'est ce jour là que Charles BAUDINA son père, membre du groupe GEROME est lui aussi blessé alors qu'il sert une mitrailleuse dans le secteur Gambetta à Nice.

Réformé le 2 septembre 1946, Henri BAUDINA rejoindra sa famille à Nice et reprendra sa vie active de commerçant.

Titulaire de la Médaille Militaire, de la Croix de Guerre avec étoile de Bronze, de la Croix du Combattant volontaire 39.45, de la médaille commémorative 39.45 avec barrette « engagé volontaire ». Grand Invalide de Guerre, il est nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 30 Octobre 2019.

Ce ne sont pas moins de 15 Associations qui ont tenu à être présentes ce jour là.

L'Association Nationale des sous-officiers de réserve de l'Armée de l'Air

L'Association des Anciens du 11^e Cuirassier Vercors Vosges Alsace

L'Association des Anciens Combattants de la Résistance

La Fédération des Unités FFI de la Drôme et mémoire de la Résistance

Le Colonel Moreau Président du Comité d'entente de Romans

L'Amicale des maquis BOZAMBO MABBOUX et leur présidente Mme Lahmery

Les Anciens Marins

La Société des Membres de la Légion d'Honneur

L'Association des Médaillés Militaires

L'Association des Prisonniers de Guerre

FNACA

L'Union Fédérale des Anciens Combattants

L'Association des Combattants de l'Union Française

Le Cercle National des anciens militaires stationnés Outre Rhin

Ainsi que M. CHALEON Maire de Saint Donat sur l'Herbasse Conseiller Départemental représentant Madame Marie-Pierre MOUTON et Mme Carole MICHELON Adjointe déléguée aux Séniors de la Ville de Romans, M. Laurent JACQUOT, Adjoint délégué au Patrimoine et au devoir de mémoire de la Ville de Romans, M. BERRANGER Président des BARRAGN'S.

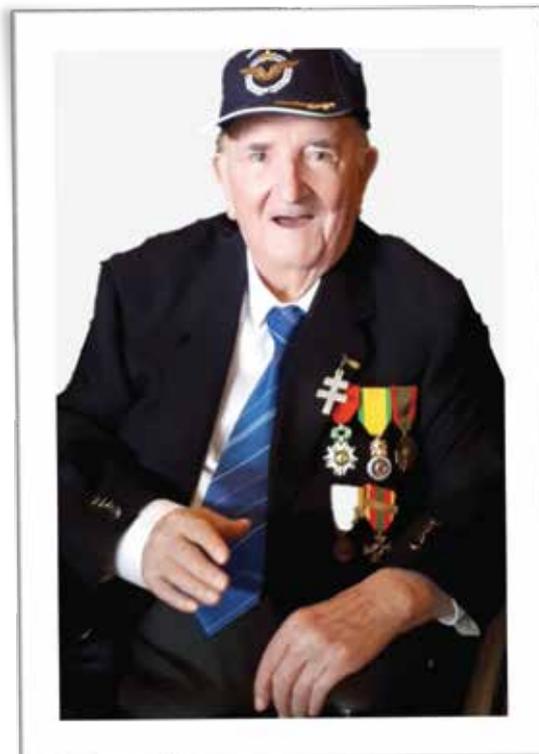
Levens lui est reconnaissant.

Thierry Mieze.

Président du Comité Levensois du Souvenir Français « Roger Planques ».

Henri Baudina est issu d'une très ancienne famille de commerçants niçois. Ses parents et aïeux étaient poissonniers Cours Saleya et Place de la Libération. Après la guerre, Henri Baudina reprendra son activité de poissonnier avec son épouse Jeanne Cavallo durant 40 ans.

Source: Jean BAUDINA



BONNE NOUVELLE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



BOÎTE À ŒUFS

ELLE SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES POTS DE FLEURS OU DES PIEDS DE MEUBLES.

CARTON

IL SE TRANSFORMERA EN BOBINES DE CARTON QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES EMBALLAGES CARTON OU ENCORE DE L'ESSUIE-TOUT.



BARQUETTE ALU

ELLE SE TRANSFORMERA EN LINGOTS D'ALUMINIUM QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES TROTTELETTES, DES SEMELLES DE FER À REPASSER OU ENCORE DES CHAISES EN ALU.



BRIQUE

ELLE SE TRANSFORMERA À NOUVEAU EN CARTONS, EN MOBILIERS DE JARDIN OU ENCORE EN PIQUETS DE VIGNE.



BARQUETTE

ELLE SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT DE FABRIQUER DES Gobelets EN PLASTIQUE.



SACHET

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES SACS Poubelle OU DES TUYAUX D'IRRIGATION.



FLACON

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES Poubelles OU ENCORE DE NOUVEAUX FLACONS.



SPRAY

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES SIÈGES BÉBÉ OU DES TUYAUX EN PLASTIQUE.



POT DE YAOURT

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES CINTRES.



CAPSULES

ELLES SE TRANSFORMERONT EN LINGOTS D'ALUMINIUM QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DE NOUVELLES CAPSULES.



TUBE

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES ARROSOIRS OU ENCORE DES BACS DE COLLECTE.



SAC

IL SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES SACS Poubelle.



CANETTE

ELLE SE TRANSFORMERA EN LINGOTS D'ACIER QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DE NOUVELLES CANETTES OU DES VÉLOS.



Gobelet

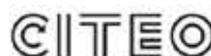
IL SE TRANSFORMERA EN BOBINES DE CARTON QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES EMBALLAGES CARTON.



BOUTEILLE

ELLE SE TRANSFORMERA EN PAILLETES DE PLASTIQUE QUI PERMETTRONT ENSUITE DE FABRIQUER DES ANORAKS, DE LA FIBRE POUR LE REMBOURAGE DE PELUCHE, DES PANIERS DE SUPERMARCHÉ, OU ENCORE DE NOUVELLES Bouteilles EN PLASTIQUE.

ville de Nice - VB - © Stock / Citio - 05/19

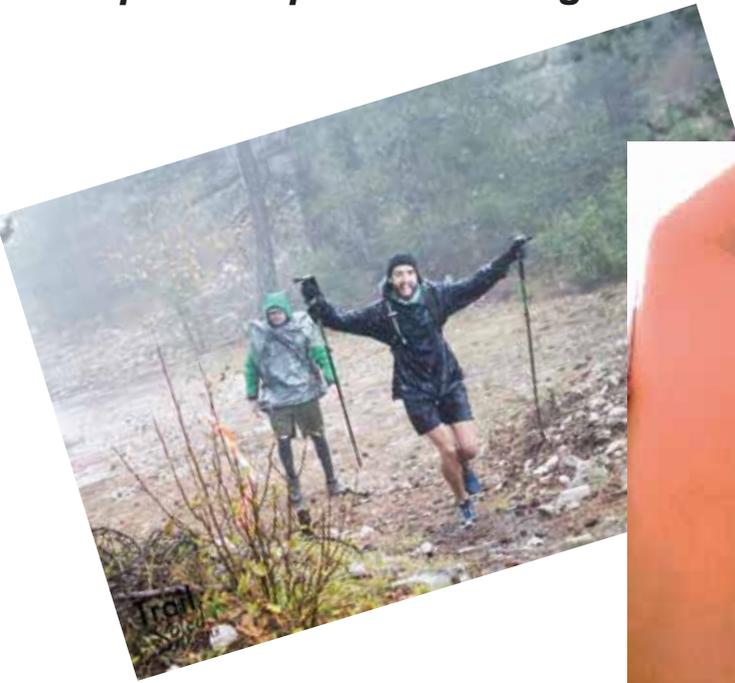


Dimanche 22 Septembre 2019 –
Concert de Olivier Augé-Laribé, piano et Diane Fremaux, soprano

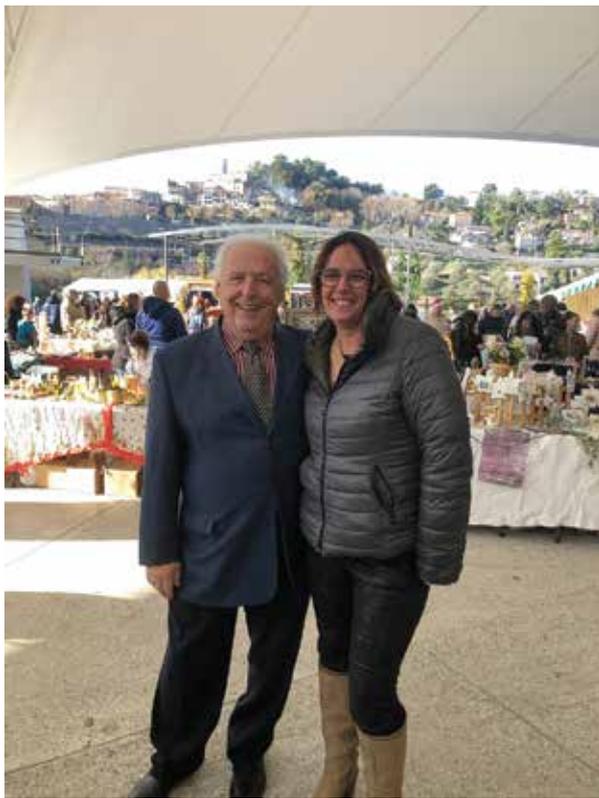


Dimanche 29 Septembre 2019 - **Fête de la St Michel**





Dimanche 1^{er} décembre
Trail du Soleil Levens



Dimanche 8 décembre - **Marché de Noël**





Vendredi 6 au dimanche 8 décembre
Téléthon

un chèque de 2 035 € a été remis
au Téléthon, bravo et merci à tous les
participants...



Ce qui s'est passé en images

Dimanche 22 décembre

Concert de Noël de l'Ensemble Vocal

Pour l'anniversaire de 20 années d'existence l'Ensemble Vocal de Levens a proposé « le grand jeu » sous la direction de Sylvère Bourges:

30 choristes, l'Orchestre Passion Classique. Stéphane Eliot à l'orgue, Amy Blake et Christine Scaman, sopranos, Christina Grego, alto, Young Ju Chang, ténor Ioan Hotenski, basse et un public nombreux.

L'occasion pour Pierre Baillet, Président du Chœur levensois, de rendre hommage à Emma Planques sa fondatrice.

En présence de Monsieur le Maire et de nombreuses personnalités.



Mardi 8 décembre

Fête de la Vierge



Mardi 24 décembre
Messe de Minuit





Samedi 4 janvier 2020
Cérémonie des vœux

Marianne d'Or du développement durable

Lors de la cérémonie de proclamation du Palmarès 2019 des Marianne d'Or du Développement Durable, la commune de Levens a reçu cette distinction pour l'engagement de son maire Antoine Veran et de son équipe municipale en tant qu'acteurs responsables dans la transition énergétique et la protection de l'environnement.

Alain Trampoglieri, Secrétaire général du concours Marianne d'Or, a remis officiellement la statuette le samedi 4 janvier 2020, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, en présence de nombreux élus.

venus en amis et voisins, sans oublier Dominique Estrosi-Sassone, Sénateur des Alpes-Maritimes et Eric Ciotti, Président de la Commission des Finances du Conseil Départemental.



Dimanche 26 janvier 2020
Concert sur le piano Erard 1835.
Edoardo TORBIANELLI,
piano
Fernando CAÏDA-GRECO,
violoncelle

En vue de l'organisation de la Coupe de France de VTT du 16 au 18 Octobre 2020, nous avons rencontré Christian SEGUIN, Président de l'AMSL VTT LEVENS, en charge de l'organisation de l'évènement.

«Après le succès de l'organisation d'une manche de coupe de France de VTT de Cross Country en 2019 à Levens, pour laquelle nous n'avons eu que des retours positifs, nous devons, à nouveau, organiser en avril 2020 une manche de Coupe de France.

De plus l'entraîneur national de VTT séduit par le site de Levens devait à cette occasion organiser un stage de l'équipe de France junior et un stage de l'équipe de France Féminine en préparation des jeux olympiques. A cause de la pandémie tout cela n'a pu se faire. Mais grâce au soutien de la commune et du Conseil Départemental 06, l'épreuve de Levens a pu être reportée du 16 au 18 octobre.

Cette année il n'y aura que 2 manches de coupe de France (au lieu de 5), l'Alpe d'Huez et Levens, autant dire que tous les pilotes seront au rendez-vous ».



L'équipe d'organisation va tout mettre en œuvre pour que cette épreuve soit de nouveau une réussite totale, avec l'appui notamment de la commune, du Comité des Fêtes, d'autres sections de l'AMSL, de commerçants locaux, ainsi que les très nombreux bénévoles du club.

Au niveau spectacle, tous les top pilotes français devraient être là en particulier chez les féminines, la championne du monde Pauline Ferrand-Prévot et bien sûr la Levensoise Lucie Urruty. Chez les hommes, bien sûr Titouan Carod, très investi dans l'organisation et vainqueur l'année passée, Jordan Sarou, Stéphane Tempier, Victor Koreski. De même les pilotes du Team AMSL VTT LEVENS, Dorian Bourg, Sofian Corniglion, Gabriel Boussuge, Quentin Albertini et Guillaume Deweillher ».

Le spectacle s'annonce particulièrement intéressant, et nous vous donnons donc rendez-vous sur le site selon le programme ci-après :



Jours	Cross-Country	Podiums	Permanence Réunion
VENDREDI 16 OCTOBRE	8h30 - 12h30 Entraînement Libre XCO toutes catégories		10h00 - 11h00 Retrait dossards Teams
	12h30 - 14h00 Entraînement Officiel XCO Femme : Elite, U23, U19, U17		11h00 - 15h15 Retrait dossards XCE
	13h30 - 15h00 Entraînement Officiel XCO Homme : Elite, U23 Elite, U19 Coupe de France (seulement)		11h00 - 18h00 Retrait dossards XCO
	15h00 - 18h00 Entraînement Libre XCO toutes catégories		19h00 - 19h30 Réunion de Course / Teams
	15h00 - 16h00 XCE Reconnaissances Officielles	XCE Femme & Homme	
	16h15 - 18h00 XCE Qualifications & Finales 		
SAMEDI 17 OCTOBRE	8h30 - 9h45 Master Homme		7h00 - 12h00 Retrait dossards
	10h15 - 11h30 Open Homme, U23 Open H, U19 Open H		
	11h45 - 12h30 Entraînement Officiel U17 Homme et Femme, Open & Master Femme	Master 50 / Master 40 / Master 35 / U19 Open Homme / U23 Open Homme / Homme Open	12h30 - 18h00 Retrait dossards
	12h30 - 13h45 Entraînement Officiel Femme : Elite, U23, U19		
	13h45 - 14h45 Entraînement Officiel Homme : Elite, U23 Elite, U19		
	14h45 - 15h45 U17 Cadette, Open & Master	Open & Master Femme / U17 Femme & Homme	
16h15 - 17h15 U17 Cadet			
DIMANCHE 18 OCTOBRE	9h15 - 10h30 U19 Junior Homme 		8h00 - 14h00 Retrait dossards
	11h00 - 12h15 U19 Junior Femme 	11h00 - 12h30 Elite Femme & Elite U23 Femme 	
	14h15 - 15h45 Elite Homme & Elite U23 Homme 	Elite U23 Homme / Elite Homme / Teams	

21/01/2020

Savoir plus :

Bureau d'Information Touristique de Levens : 09 62 66 85 84 ouvert du lundi au samedi
Info.levens@nicedazurtourisme.com www.levens.fr

AMSL VTT LEVENS

160 Chemin de la Madone, 06670 LEVENS

Tél. : 04 93 79 72 62

E-mail : christian.seguin@neuf.frwww.amslvttlevens.fr

AGENDA

Mercredi 1er Juillet ESTI-VALSES (musette)

Pour revivre l'ambiance toujours bien ancrée des bals musettes du Paris des années 30 à 40, venez chanter et « swinguer musette »

ce patrimoine: musical de la chanson française avec cette étonnante formation de musiciens d'exception. Une soirée rare !



**TOUS LES SPECTACLES
SONT À 21H00
- ESPACE DU RIVET -**



Mercredi 15 Juillet

LA TROUPE DU RHUM - La folle journée de Maître La Brige (théâtre)

Création originale en 5 actes d'après les œuvres de Ms COURTELINE et FEYDEAU. Cette histoire inédite retrace la journée cauchemardesque d'un riche avocat en proie aux pires turpitudes d'une galerie de personnages loufoques, insolites, bornés ou inquiétants. A travers l'humour de ces deux maîtres du rire qu'étaient COURTELINE et FEYDEAU, nous vous invitons à partager l'irrésistible détresse de Maître La Brige.

La Folle Journée de Maître La Brige est à la fois drôle, cocasse et burlesque, laissez-vous entraîner dans un grand tourbillon d'humour et de rires...

Dimanche 19 juillet LIVE MUSIC SHOW 80 (variétés internationales)

Spectacle musical retraçant les tubes des années 80 avec ses costumes, son ambiance... Un spectacle époustoufflant d'énergie, des artistes, musiciens talentueux et chanteurs aux voix magnifiques, puissantes qui interprètent tous les tubes des années 80 qu'un public de connaisseurs reprend avec bonheur. Celui-ci très rapidement debout devant la scène pour accompagner et applaudir avec force ce show au rythme endiablé, aux remarquables éclairages et aux costumes à paillettes... Une mise en scène sur une idée de Jean-Pierre DELPIAS comme dans ces années là



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

Cet été, retrouvez vos spectacles préférés

AUX SOIRÉES ESTIVALES

DU 27 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2020

de 100 SPECTACLES GRATUITS dans 154 communes

RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME SUR SOIRÉES-ESTIVALES.DEPARTEMENT06.FR

Le nombre de places sera sous réserve de disponibilité. Les sièges d'invités sont réservés aux 40 associations agréées.

POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES

Savoir plus
Bureau d'Information Touristique de Levens :
09 62 66 85 84
Info.levens@nicedazurtourisme.com
www.levens.fr



Samedi 1er Août

LES 4 BARBUES - LE PARI D'EN RIRE (spectacle musical)

Les 4 Barbu(e)s sont de retour dans un nouvel opus « Le pari d'en rire » ! Elles chantent le monde qui ne tourne pas rond. Tous les grands thèmes d'actualité sont décoiffés avec loufoquerie et une insolence joyeuse : elles font leurs vocalises paléolithiques à la gloire visionnaire du Cro-Magnon sans travail, se moquent des barbus de tout poil, dénoncent l'industrie pharmaceutique dans une fresque impressionniste, déplorent la haine façon tyrolienne Yala la itou, etc. Et c'est avec le répertoire des 4 Barbus, patrimoine méconnu de la chanson française des années 50, dont elles s'emparent avec leurs voix de femmes, que vous adhérerez au par(t)i d'en rire ! **SUCCESSION AVIGNON OFF 2019**

Mercredi 19 Août

O.C.BROTHERS (soul)

Les O.C.Brothers vous proposent un spectacle énergique de reprises Blues Rock'n'roll et soul et des compositions originales du groupe. C'est un show festif et dansant mêlant rythmes endiablés et balades lancinantes dans l'esprit des orchestres de "Otis Redding" ou "James Brown", qui vous replongera dans l'ambiance des sixties.



**TOUS LES SPECTACLES
SONT À 21H00
- ESPACE DU RIVET -**

Les Soirées Estivales, saison 2020.

La culture pour tous et sous toutes ses formes, du classique au jazz, du chant à la danse, du théâtre... Une programmation abondante et éclectique rythme les soirées de milliers de maralpains et de touristes, qui accèdent gratuitement à des spectacles de qualité aux quatre coins du département. Plus de 400 spectacles vous sont proposés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

C'est dans le contexte particulier lié au CO (corona) VI (virus) D (disease, maladie en anglais) 19 (l'année de son apparition) que nous sommes heureux de vous présenter à Levens 5 de ces soirées.

Munissez-vous de votre plus beau masque.

Afin d'assurer la sérénité de ces soirées, nous assurons les mesures sanitaires de circonstance que nous vous demandons de respecter.

Nous ne pouvons vous proposer ni boissons, ni restauration. Stationnement assuré.

Cet été, retrouvez vos spectacles préférés

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

AUX SOIRÉES ESTIVALES

DU 27 JUIN AU 20 SEPTEMBRE 2020

de 400 de SPECTACLES GRATUITS dans 154 communes

RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME SUR : SOIREESESTIVALES.DEPARTEMENT06.FR

POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES

AMSL PATCHWORK

1^{er} Août au 6 Septembre 2020

**BENEDICTE WATTEAU, peintre
FLORENT DUBREUIL, photographe**

19 Septembre au 25 Octobre

PASCAL COLLETTA, écrivain

Samedi 19 Septembre

Rencontre & dédicace

LES ARTISTES DE LEVENS*

31 Octobre au 31 Janvier 2021

*La Galerie du Portal vous ouvre ses portes.

Que vous soyez artistes confirmés ou artistes en devenir résidant à Levens, vous souhaitez exposer votre travail, partager votre univers, La Galerie vous propose de vous accueillir du 31 Octobre au 31 Janvier 2021.

Sur les trois espaces chaque artiste pourra présenter 2 ou 3 œuvres.

Comment faire ?

A compter du 15 Août Jusqu'au 30 Septembre, vous pouvez retirer le dossier d'inscription en vous adressant à :

LA GALERIE DU PORTAL

1 Place V.Masségli
09 62 66 85 84

ou bien en téléchargement sur le site www.levens.fr

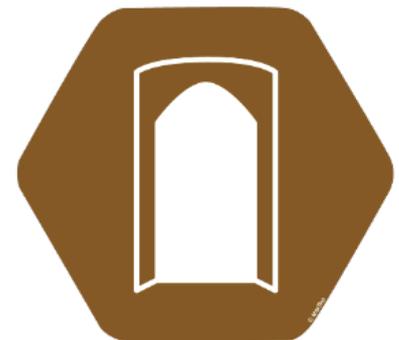
L'équipe de la Galerie se tient à votre disposition.



GALERIE DU PORTAL

1 Place V.Masségli
09 62 66 85 84

www.lamaisonduportal.fr
www.levens.fr



GALERIE DU PORTAL

Expositions depuis 1975

Christian ESTROSI :

« Le Grand Départ, c'est une fois dans sa vie »

propos recueillis par Éric Bernigaud

Le Tour de France passera à Levens le 29 août dès la première étape. Pour le président de la Métropole Nice Côte d'Azur, c'est une formidable opportunité de mettre en avant un territoire d'exception qui, entre mer et montagne, offre au vélo les conditions idéales.

Que représente le Tour de France ?

Plusieurs centaines de millions de téléspectateurs qui, en l'espace d'une journée, découvriront la beauté et le potentiel hors du commun de notre territoire. Voilà ce qu'est le Tour de France : une occasion unique dans la vie d'une commune et des ses habitants.

Premier événement sportif mondial annuel, il est une vitrine exceptionnelle à travers le monde entier. Diffusé dans 190 pays, 3,5 milliards de téléspectateurs au total, 12 millions de spectateurs sur les routes, 2 500 journalistes et cette fameuse caravane, cortège historique de 11 km qui précède les coureurs sur le parcours et qui participe elle aussi depuis des années à bâtir la légende du Tour. Et puis le format unique de l'édition 2020 va lui donner un caractère encore plus exceptionnel : une 1^{ère} étape de 156 km à travers le moyen pays le samedi; une 2^e étape de montagne de 186 km le dimanche; et une 3^e étape au départ de l'Allianz Riviera le lundi.

Du jamais vu. Un programme hors norme auquel s'ajoute un contexte particulier puisqu'après la crise sanitaire, ce Grand Départ marquera le grand retour du sport à l'échelle internationale. Tous les feux des médias internationaux seront braqués alors sur Nice et sur toutes les communes de la métropole qui, avec Levens, constituent cette grande terre de cyclisme.



Comment avez-vous anticipé cette organisation XXL ?

Grâce à notre grande expérience des grands événements sportifs internationaux et cette relation de confiance que nous tissons depuis des années avec ASO (Amaury Sport Organisation), société avec laquelle nous organisons aussi l'arrivée du Paris-Nice, et qui a abouti sur ce fantastique projet. Car ASO connaît parfaitement le profil assez unique de notre territoire qui, entre mer et montagne, offre ce potentiel hors normes et entretient un lien assez unique avec le Tour de France depuis plus d'un siècle. La première fois c'était en 1906.

Depuis, nous l'avons accueilli 36 fois, dont un grand départ en 1981 et la dernière fois en 2013 à l'occasion d'un fantastique contre-la-montre par équipes. Là, il faut bien l'avouer, nous entrons dans une toute autre dimension. Mais que ce soit pour la population, le public, tous les bénévoles ou les agents de nombreux services de l'Etat, de la Métropole et des différentes communes impliquées qui vont vivre cet événement, un Grand Départ du Tour de France c'est une fois dans sa vie.

C'est une expérience exceptionnelle à partager. C'est écrire une page d'histoire pour notre territoire. C'est entrer dans la légende du Tour.

En quoi ce Grand Départ peut-il renforcer la place du vélo dans notre Métropole ?

Nous avons mis le vélo au cœur d'une politique de mobilité innovante et durable dans notre territoire depuis déjà plusieurs années. Avec notamment une priorité pour le réseau de pistes cyclables qui atteint aujourd'hui 170 km au niveau métropolitain.

Avec la mise en place aussi d'une prime à l'achat de vélo. Avec le développement et l'extension depuis 2009 du service des Vélo-bleu en libre service qui compte aujourd'hui plus de 17 000 abonnés, et le lancement depuis fin janvier 2020 des vélos bleus électriques visant notamment les habitants des collines niçoises.

Avec le développement des sentiers pour le VTT ou le VTT électrique, soit 60 boucles à la journée sur 21 communes totalisant près de 1 000 km. Levens en accueillera d'ailleurs quatre et sera équipée pour cela d'une borne de lavage et de gonflage ainsi qu'un point de recharge.

Avec encore la sécurisation des routes pour les cyclistes et l'implantation sur tout le territoire de panneaux rappelant les notions essentielles de respect et de partage de la route ; avec la mise en place de 37 circuits de cyclotourisme.

Avec la valorisation de ses cols qui ont vu s'écrire les plus belles pages du cyclisme avec des panneaux de signalisation créés sur le même modèle que ceux du Tour de France.

Avec enfin ce projet unique en France qui permettra dès 2021 de relier Auron à Nice en VTT sur un parcours de 261 km traversant les plus beaux panoramas de la Métropole, soit 7 villes étapes et la traversée de 16 communes dont Levens fait partie.

Outil de santé publique, de développement économique et touristique et outil de développement durable, le vélo est en train de constituer un véritable écosystème pour notre métropole. Et en accueillant le Tour de France, on peut rêver meilleure opportunité pour renforcer cette très belle dynamique.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Subvention pour l'achat d'un deux roues électrique

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé publique en participant activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite encourager la mobilité électrique en instituant un dispositif de subventionnement pour les particuliers établis à titre principal sur le territoire métropolitain afin de se doter d'un véhicule électrique.

Vous venez d'acquérir un vélo à assistance électrique ou un scooter électrique.

Attention, ne sont pas subventionnables les kits électriques, les trottinettes électriques, les gyropodes, les tricycles...

Votre démarche

Tout le dossier doit être aux mêmes nom et prénom que ceux mentionnés sur la facture.

Vous devez imprimer et renseigner les 3 documents de la Métropole (formulaire, attestation sur l'honneur et convention) et les accompagner des pièces justificatives.

Renvoyer tout le dossier complet à Métropole Nice Côte d'Azur – Direction Transports et Mobilité Durable 06 364 Nice cedex 4.

Le versement de la subvention peut prendre entre 6 à 10 mois.

Pour tout vélo à assistance électrique ou scooter électrique acheté en 2020

Téléchargez les documents 2020. Vous pouvez demander la subvention jusqu'au 31 mars 2021.

www.nicecotedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-achat-d-un-deux-roues-

ULTRA-TRAIL®

CÔTE D'AZUR MERCANTOUR

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES 06

DU 3 AU 5 SEPTEMBRE 2020



130 KM
D+ 8700 M

70 KM
D+ 5000 M

45 KM
D+ 3400 M

KM VERTICAL
D+ 1 160 M

© DESIGN ACTIV'IMAGES

WWW.UTCAM06.COM |   @UTCAM06



CÔTE D'AZUR
FRANCE



EN PARTENARIAT AVEC :



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



NACA



AGENDA

LEVENS : Territoire Culturel et Sport Nature.

Levens territoire de Sport Nature par excellence organise le départ de l'ULTRA-TRAIL.

L'Ultra-Trail® Côte d'Azur Mercantour 2020, c'est la promesse de vivre des émotions exceptionnelles !

Du 3 au 5 septembre prochain, les athlètes pourront se confronter à cette épreuve qui relie le littoral azuréen à Saint-Martin-Vésubie. Une épreuve quasi unique en son genre, une traversée de villages décorés aux couleurs de l'épreuve et près des plus hauts sommets du massif du Mercantour.

Pour animer la soirée, le Conseil Départemental offre un spectacle musical « Show Pop Legend ». Vous revivrez avec le groupe Memories le meilleur des chansons et anecdotes des années 60's, 70's et 80's.

RDV au Grand Pré de Levens le Jeudi 3 Septembre 2020 :

17h00 - Epreuves sportives pour les enfants: Courses à pied et vélo.

19h30 - Spectacle musical du groupe Memories.

22h00 - Départ de l'Ultra-Trail.

Au programme :

- 130km /8800m D+ ; 6 points ITRA — Possible en relais de 2 ou 4.
- 70km / 5000m D+ ; 4 points ITRA
- 45km/ 3500m D+ ; 3 points ITRA
- Kilomètre Vertical

Le parcours de 130km proposé sera bien entendu l'épreuve reine. Les différentes distances au programme seront qualificatives pour l'UTMB® 2021.

Site pour information détaillée sur l'épreuve sportive.
www.utcam06.com

Site pour information musicale du groupe Memories.
www.backlocmusic.fr



Naissances

20/08 : Lisandre MEILLAND

21/09 : Charline FROMAJOT

27/09 : Léo ADJEDJ

08/10 : Carla BUTTICE

09/10 : Mathéo CASSAR

15/10 : Ethan DELOHEN

18/10 : Tricya BARBIER

25/10 : Malone DALMASSO

28/10 : Honorine RAISON

29/10 : Ilyana LAPENNA

10/11 : Noham PEGLIASCO

01/12 : Paul DEBACQ

02/12 : Léo PATOUX LYON

03/12 : Pablo REYMONENQ

10/12 : Carla LOMBARDO

18/12 : Apollonia CONDELLO

22/12 : Devon CORAILLER

24/12 : Sam GRANGER

26/12 : Kenza BELKHIR



2020

01/01 : Andréa REY LA ROSA

18/01 : Elysio DOMATO

31/01 : Mila MARRALE

30/01 : Lianna HEBBIR

03/02 : Leona THORD GAZZO

28/02 : Zoé GAIAS

26/03 : Maxime PONS

15/04 : Lizandre COSTE

28/04 : Elena MELLONI GIRONE

17/05 : Hugo SEBBAN

18/05 : Loan ROUBAUDI

22/05 : Raphael ZORZI

03/06 : Neyla BRAHIM

Mariages

Toutes nos félicitations aux heureux mariés

21/09 : Julien LOPEZ et Jenny COVARELLI

02/10 : Jean-Didier BOIS et Karine WEIS

21/12 : Vincent CHABRERIE et Ana POTIER



14/12/2020 : Alexandre CALVI et Magali DANIEL

Nos condoléances émues aux familles

Décès**2019**

23/09 : Régis AURIOU
 26/09 : Jean-Claude BAILET
 28/09 : Annick CHAUVEAU

04/12 : Joseph ROSSITTO
 05/12 : Enzo CIGOLI
 18/12 : Françoise MARTIN
 18/12 : Odette DIZIEUX
 24/12 : Lucette GELLE
 25/12 : Adèle MARSIGLIA
 29/12 : Jacqueline BEUCHOTTE
 30/12 : Guy DJIBREO

12/10 : Ernest ROUBAUT
 14/10 : Josette FOURRIERE
 18/10 : Henri THEPOT
 26/10 : Jean-Yves BOUBENNEC

05/11 : Richard DENEUX
 06/11 : Paul LESUR
 08/11 : Severino FINO
 14/11 : Nathalie COUTURIER
 13/11 : Auguste GUGLIELMAZZI
 15/11 : Rose GAZZANO

**2020**

03/01 : Andrée ROUX
 08/01 : Paul BAILET
 11/01 : Jeannine ROUX
 16/01 : Eliane DI FABIO
 24/01 : Georges POIX

07/04 : Paul BON
 08/04 : Hélène DAUCHY
 18/04 : Guy BODEVEN

03/02 : Jeannine BORGNA
 09/02 : Olga BRACHETTI
 13/02 : Yvonne LEONARDI
 13/02 : Godefroy ALEXANDRE
 15/02 : Rose FRAGAÏ
 18/02 : Charlotte BLANC
 20/02 : Daniel BAMBERGER
 27/02 : Françoise LACOPO

03/05 : Suzanne SACHIER
 07/05 : Yves FARAUT
 08/05 : Yolande MICHELET
 12/05 : Pierre SACCOMANO

06/03 : Emile OBLIN
 18/03 : Jean-Claude DELABARRE
 19/03 : Jean-Pierre TARASCO
 17/03 : Hélène CRUPEAU
 19/03 : Claude-Annie HEILLES
 30/03 : Victorine CLAPIER



Directeur de la publication : Antoine VERAN

Rédaction : Christian ESTROSI, Antoine VERAN, Michèle CASTELS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI, Eric BERNIGAUD, Aline BAILLOT, Service Communication

Photos : Ghislaine BICINI, Yoann ROUSSEL, Service Communication, Club Photo AMSL, Police Rurale, Mikael SAUVARD, DEPARTEMENT 06, METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Impression : GRAPHY 1457 Rte de Frontenas 69620 Theizé - imprimé en 2500 exemplaires

N ISSN:1274-7823. Dépôt légal à la parution

Le site internet de la Commune



La Commune de Levens

Plus proche de vous
www.levens.fr

